

On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Couderc, au deuxième étage ; à Paris, chez M. Sauguet, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Les lettres et paquets doivent être affranchis.

Le Précurseur,



Ce Journal paraît tous les jours excepté le jeudi.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

Affranchissemens pour l'étranger 2 fr. par trimestre.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LYON, 29 juin 1827.

A. M. l'Editeur-responsable du PRÉCURSEUR.

Lyon, 28 juin 1827.

Monsieur,

Une ordonnance du Roi, en date du 24 courant, porte que les lois du 31 mars 1820 et 26 juillet 1821, relatives aux journaux, seront remises en vigueur; et une autre ordonnance du même jour règle le mode d'exécution. Je vous invite, en conséquence, à faire déposer dès aujourd'hui, au secrétariat-général de la préfecture, deux épreuves du journal dont vous êtes éditeur-responsable, pour y être examinées et approuvées s'il y a lieu.

Recevez, Monsieur l'assurance de ma parfaite considération.

Le conseiller-d'état préfet du Rhône, COMTE DE BROSSES.

Le procès du Précurseur a été plaidé aujourd'hui. M. Delorme, substitut de M. le procureur du Roi, a développé la plainte que nous avons déjà fait connaître à nos abonnés.

M. Laurent Lukner, éditeur responsable du Précurseur, a pris la parole pour protester de la pureté de ses sentimens et de ses intentions, et il l'a fait avec convenance et dignité. M. Guerre, son défenseur, dans une plaidoirie de deux heures, a traité les questions les plus élevées de notre droit public, et y a porté les plus vives lumières, avec une grande puissance d'éloquence et de raisonnement. Son discours a souvent excité des murmures approbateurs dans l'auditoire; ils auraient éclaté en applaudissemens, sans le respect qu'inspirait le tribunal.

La prononciation du jugement a été renvoyée à demain samedi, à midi.

Nous donnerons séparément, en brochure, à nos abonnés, le plaidoyer de M. Guerre.

Hier, un affaneur nommé Michallet, occupé près de la Pêcheurie, voit une jeune fille qui s'étant avancée jusqu'à l'extrémité des bateaux de pêcheurs, venait de se précipiter dans la Saône. Ce brave homme s'élança aussitôt sur ses traces et parvint à la saisir. Mais, chose inouïe! la funeste résolution qui avait porté cette malheureuse à se débarrasser de la vie, n'avait point cédé au cri de la nature, et au lieu de profiter des secours de son

sauveur, elle lutte avec lui pour lui échapper, et ce n'est qu'avec de grands efforts et non sans danger pour lui-même, que Michallet, heureusement habile nageur, parvint à la ramener au rivage. Cette fille a été conduite à l'hôpital.

La saison des bains ramène le retour des accidens qui signalent cette époque de l'année. Il ne se passe pas de jour que plusieurs personnes ne perdent la vie dans les fleuves qui baignent nos murs. Les mesures de police, ou insuffisantes ou mal exécutées, ne peuvent empêcher ces pertes douloureuses pour la ville et pour les familles. Mais si l'on ne peut empêcher des imprudens de braver le danger, on peut au moins essayer de sauver ceux qui y ont succombé; et ces secours, souvent trop tardifs ou inefficaces, ont souvent aussi rappelé à la vie des personnes que l'on en croyait privées. C'est pour faciliter l'administration de ces secours, que M. le maire vient de faire afficher de nouveau une ordonnance de police contenant l'indication des lieux où sont déposées les boîtes fumigatoires pour les noyés.

La première est à la porte Saint-Clair, bureau de Pœtroi; la deuxième, place de la Comédie, chez M. Barre, pharmacien; la troisième, à l'hôpital, à la pharmacie; la quatrième, à la manufacture royale de tabacs, chez le concierge; la cinquième, rue Vaubecour, chez M. Curty, pharmacien; la sixième, au pont Volant, bureau des receveurs; la septième, quai Villeroy, chez M. Biette, opticien; la huitième, place St-Vincent, chez M. Sigaud, pharmacien; la neuvième, à l'École vétérinaire, à la pharmacie; la dixième, place St-Paul, chez M. Cher, pharmacien; la onzième, place de Roanne, chez M. Guillot, portier de la maison Gabet, n° 25; la douzième enfin, à la barrière de St-Georges, bureau de Pœtroi.

M. de Prony, inspecteur-divisionnaire des ponts et chaussées, dont nous avons annoncé la prochaine arrivée, est dans nos murs. On sait que le principal objet de ses travaux, est la fixation du lit du Rhône et l'examen des ouvrages propres à défendre la Gaillotièrre contre les inondations. On assure que M. de Prony a établi son observatoire sur la terrasse des bâtimens du Collège royal, quai de Retz.

La providence des gouvernemens, M. le baron Rotschild est en ce moment dans nos murs. Il vient de Naples et se rend à Paris.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

La Caverne. — Les acteurs. — Les chœurs. — Les costumes. — L'orchestre. — Les reprises. — Les nouveautés.

L'espace nous a manqué pour rendre compte, dans notre N° du 28, de l'opéra joué mardi après la plus belle des comédies connues. La Caverne passe à juste titre pour le chef-d'œuvre de Lesueur. Le principal mérite de cette composition consiste dans les chœurs, qui sont tous d'un très-bel effet et qui ont été bien exécutés, principalement ceux du premier et du second acte. Les autres morceaux de la partition sont aussi d'une savante facture et bien empreints de la couleur que commande la situation; mais comme la mélodie n'y domine pas, ils ne sont guère appréciés que par les musiciens, et ne produisent pas beaucoup de sensation sur la plupart des auditeurs. Au reste nous ne prétendons point juger ici cette musique dont la réputation est assurée depuis long-tems; nos observations ne doivent porter que sur la manière dont l'opéra a été rendu.

L'auteur du poëme n'a guère pris du roman de Le Sage, dans lequel il a puisé son sujet, que les noms de Gil-Blas, de Rolando et de Léonarde: ses personnages agissent et parlent assez peu sensément. Il serait donc injuste d'exiger de Vignes et de Mad. Dervignes des preuves d'un talent que la nature de leur rôle ne leur permet de déployer ni comme comédiens, ni comme chanteurs. Nous devons leur savoir gré de ne pas s'y montrer ridicules. St-Auge qui remplissait le petit rôle de Gil-Blas a chanté avec goût: Ah! ne doutez pas de mon zèle. Ce jeune acteur nous paraît toujours retenu par une timidité qui prouve sans doute de la modestie, mais qui peut nuire à ses moyens. Nous l'engageons à avoir plus d'assurance et à prendre confiance dans l'équité d'un public qui ne s'est jamais montré sévère envers lui, et qui se plaît à reconnaître les efforts que l'on fait pour captiver son suffrage.

C'est Lartique qui joue le rôle principal, celui de Rolando. Lartique a de la voix, il est bon musicien; mais sait-il chanter? c'est de quoi nous nous permettons de douter. Ce n'est pas tout d'avoir un timbre et des poumons; il faut encore au moins savoir accentuer et prosodier son chant. Or, Lartique commet souvent contre la prosodie des fautes impardonnables et qui produisent des effets fort risibles. Lorsqu'il a dit: Changé par vous, je serai l'Ér-tucux, tout le monde s'est aperçu qu'il portait un costume tout jaune. Cela a donné occasion

de remarquer que ce costume était assez mal choisi, et ne se rapportait guère ni aux tems ni aux lieux où se passe l'action. Nous ne croyons pas qu'à l'époque où Le Sage a placé les aventures de Gil-Blas, le sabre à la housarde fat en usage, ni que Rolando se soit jamais coiffé du large kolbach que nous avons vu sur la tête de Lartique. Que Lartique consulte les charmantes vignettes dont M. Dessens a orné une des plus jolies éditions de Gil-Blas, et il sentira la nécessité de réformer entièrement le costume dont il avait cru devoir se revêtir dans le personnage de Rolando.

Nous ne pouvons faire un article sur la Caverne sans citer l'orchestre qui mérite une mention particulière. Les différentes rentrées d'instrumens à vent qui se succèdent dans l'ouverture, ont été bien faites. Nous serions cependant en droit d'exiger plus de précision dans l'ensemble de l'exécution. Nous croyons qu'on n'obtiendra pas tout ce qu'on peut désirer sous ce rapport, si M. le chef d'orchestre continue à tenir le violon. Il nous paraît en effet difficile de diriger convenablement les autres, si l'on est soi-même occupé à une partie instrumentale. Aussi voyons-nous souvent que M. Huny est obligé d'abandonner subitement son violon pour battre la mesure avec son archet, et chercher à ramener ainsi MM. les musiciens à l'ensemble du mouvement dont un défaut de surveillance les avait fait écarter. La place que M. le chef de musique occupe dans nos orchestres est, selon nous fort mal imaginée. Ne serait-il pas plus naturel qu'au lieu de tourner le dos à ceux qu'il doit guider du regard et du geste, le chef d'orchestre fût placé de manière à les avoir sous les yeux et en être vu. Cette innovation dans nos usages serait réclamée par le simple bon sens; mais comme elle est contraire à notre vieille routine, nous n'espérons pas qu'elle soit jamais adoptée.

Nous allons oublier de parler de Mad. Brunet. Cette actrice remplit fort naturellement les rôles de vieilles. Si dans celui de Léonarde elle avait un débit moins lent et une prononciation moins embarrassée, elle laisserait peu à désirer.

La reprise de la Caverne pourra être agréable aux amateurs de bonne musique; mais l'administration aurait tort de trop compter sur la remise d'anciens ouvrages pour attirer le public. Il paraît pourtant que c'est à quoi elle veut se borner; car nous ne voyons sur les affiches aucune annonce de pièces nouvelles. Comment ne sait-elle pas qu'en fait de spectacle surtout,

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

— On connaît les utiles travaux que MM. Seguin, a qui l'industrie de nos contrées doit tant de reconnaissance, se proposent d'entreprendre dans la presqu'île Perrache. Une ordonnance du Roi, du 12 de ce mois, a confirmé la vente que leur a faite la municipalité de Lyon, de l'emplacement nécessaire à la construction de la gare qu'ils doivent y faire creuser pour communiquer à leur chemin de fer, et pour desservir leurs autres établissements industriels, tels qu'aciéries, hauts-fourneaux, etc.

— *L'Etoile* nous annonce que la censure sera douce, bienveillante et qu'elle laissera toute latitude à une opposition décente; et pour preuve de ce qu'elle avance, elle fait voir que cette fois les censeurs n'ont pas craint de livrer leurs noms au public. Notre opposition a toujours été décente, elle ne cessera pas de l'être; nous n'aurions donc rien à redouter de la censure de Paris: mais, pour nous prouver que la province ne sera pas à cet égard moins bien traitée que la capitale, nous espérons que l'administration voudra bien faire connaître les noms des censeurs qu'elle a nommés.

— M. le procureur-général, dans une lettre lue à l'audience de ce jour, pour prouver la fausseté des insinuations tendant à faire croire à la partialité du ministère public, qui poursuit le *Précurseur*, et laissé sans poursuite l'ouvrage de M. Dedillon, annonce qu'il a fait faire des recherches chez les principaux libraires, et qu'on n'a pu trouver l'ouvrage signalé par le *Précurseur*; qu'ainsi il n'a pu le lire et reconnaître sa culpabilité. M. le procureur-général envoie au tribunal douze procès-verbaux rédigés à ce sujet par des commissaires de police, et il ajoute que l'ouvrage de M. Dedillon a été retiré de la circulation, et qu'il n'en a été vendu que trois ou quatre exemplaires. Nous n'avons qu'une seule observation à présenter, c'est que si M. Rusan d a fait, avant de vendre trois ou quatre exemplaires de l'écrit de M. Dedillon, le dépôt voulu par la loi, M. le procureur-général pouvait facilement se procurer l'ouvrage: il n'avait qu'à s'adresser à la préfecture. Au reste, si M. le procureur-général le désire, nous sommes prêts à lui confier l'exemplaire que nous avons en nos mains, sur un reçu qu'il voudra bien nous faire.

Paris, 27 juin 1827.

Le bruit circule à Pétersbourg que des ordres avaient été transmis à l'amirauté de Sébastopol pour faire appareiller une forte division de la flotte de guerre de la Mer-Noire, afin de se rendre dans l'Archipel.

— On a découvert récemment en Angleterre un moyen simple, facile et peu dispendieux de rendre le fer coulé doux et malléable. Il suffit pour y réussir de placer dans des pots les morceaux de fer dont on veut modifier la nature, et de les entourer d'une terre rouge, connue dans le Cumberland et dans beaucoup d'autres lieux. On met les pots dans un four ordinaire, dont on ferme la porte, en laissant cependant un accès à l'air, et on entretient pendant une semaine ou deux une chaleur régulière, qu'on prolonge selon l'épaisseur des morceaux de fer. Après le refroidissement, on trouve que les pièces de fer le plus dur sont devenues tellement malléables, qu'elles se soumettent à toutes les formes que le marteau peut leur faire prendre.

— Les actionnaires de la compagnie du tunnel de la Tamise se sont réunis hier à la taverne de la Cité de Londres. Cette assemblée était fort nombreuse, et le public manifestait dans toute la cité une vive anxiété de savoir le résultat de ses délibérations, et si cette entreprise serait terminée ou abandonnée. Il résulte des rapports que la somme que la compagnie a déjà été appelée à verser sur ses actions s'élève à 50,595 livres; ses engagements, indépendamment du dernier accident, sont de 12,900 livres. Les directeurs ont pris la résolution de faire un nouvel appel de 5 liv. par action, l'acte qui constitue la compagnie autorisant les directeurs à élever son capital de 200,000 à 250,000 livres. L'assemblée s'est séparée sans prendre de détermination.

— On a découvert dans la Louisiane, sur les bords du Mississipi les os d'un animal colossal. L'épine dorsale avait seize pouces de diamètre, et les côtes neuf pieds de long; plusieurs débris avaient chacun vingt pieds de long, et pesaient plus de cent vingt livres. On estime, d'après les dimensions de ces os, que l'animal vivant devait avoir environ cinquante pieds de longueur, vingt à vingt-cinq de largeur, près de vingt de hauteur, et qu'il a dû peser aux moins vingt tonneaux ou 20,000 kilogrammes. C'est, dit-on, la plus grande curiosité naturelle qu'on ait découverte jusqu'ici, et cet animal, pour la dimension, doit avoir surpassé le mamouth, autant que celui-ci surpassait le chien de taille moyenne.

— Le 7 avril, il est mort à Falmouth, Jamaïque, une négresse nommée Rebecca Fury, âgée de cent quarante ans; son âge a été vérifié d'après les contrats de ses propriétaires. Cette femme a conservé sa raison jusqu'au dernier moment.

— Le comité grec de Paris qui avait déjà envoyé, il y a environ trois semaines, la somme de 30,000 fr. à la commission des vivres de Napoli, composée de MM. Bailly, Heideck et Xeno, vient de lui adresser de nouveau une pareille somme de 30,000 f. dont 20,000 sont fournis par le comité de Paris, et 10,000 par les comités de Genève et d'Allemagne. Ces secours réunis à ceux qui ont été dirigés en dernier lieu par le capitaine Maillet, seront

une bien faible ressource pour de si grands malheurs; ils étaient les seuls qui fussent à la disposition du comité grec, dont les ressources sont bien faibles en proportion avec ce qu'exigerait la situation critique de la malheureuse Grèce.

— On écrit des frontières de la Moldavie: Des voyageurs venus de Jassy, annoncent que l'hospodar avait reçu l'avis de divers mouvemens qu'on avait remarqués parmi les troupes du corps d'armée de Bessarabie, qui paraissaient se rapprocher du Pruth. L'extrême avant-garde avait été renforcée d'un corps de cosaques. On ajoutait que les généraux du corps d'armée avaient tenu plusieurs conseils de guerre au quartier-général à Kischineff, à la suite des dépêches reçues du ministre de la guerre, et qu'on y attendait incessamment le commandant en chef, général Sabanief. Dans ces circonstances, l'hospodar a envoyé à Constantinople plusieurs rapports pour en informer le divan.

— On assure que la santé de l'empereur d'Autriche est de nouveau dérangée. Le bruit a couru à la bourse qu'un banquier avait reçu de Vienne la nouvelle que S. M. I. n'avait pu assister à la procession de la Fête-Dieu.

— M. de Villele fils, conseiller-auditeur à la cour royale de Paris, a donné sa démission. Les instances de M. le président baron Séguier n'ont pu le retenir, et il a préféré le séjour de sa ville natale et le bonheur de la vie domestique aux chances d'avancement sur lesquelles il pouvait compter dans la carrière de la magistrature.

— Un attentat qui offre des détails dramatiques et sombres vient d'être commis dans les environs de Toulon.

Le sieur Auguste Toulousan, demeurant à Solliès-Pont, arrondissement de Toulon, entretenait depuis long tems un commerce illégitime avec la demoiselle S....., à laquelle il avait, dit-on, fait des promesses de mariage. Les parens de ce jeune homme s'étaient toujours opposés à son projet, et l'avaient enfin décidé à une union mieux assortie. La fille S..... qui n'avait pas vu son amant depuis quelques jours, fut instruite de la demande en mariage qu'il avait faite d'une demoiselle du lieu. Elle voulut acquiescer sur-le-champ la certitude de son malheur, et elle fit dire à son amant de venir la voir dans la soirée. C'était le 12 de ce mois. A 8 heures elle était à sa fenêtre, elle voit venir Toulousan et descend précipitamment sur la porte pour le recevoir; mais Toulousan s'était arrêté sur la porte d'une maison voisine, s'y était assis auprès d'une autre demoiselle, amie intime et confidente de celle qu'il devait épouser, et affectait en présence de son ancienne maîtresse les signes extérieurs d'une imprudente gaieté. Il paraissait se complaire à augmenter la douleur d'une femme dont il avait toujours redouté la passion, alors même que cette passion n'était point irritée par des contrariétés réelles. L'infortuné précipitait ainsi l'instant fatal qui devait terminer cruellement ses projets et ses espérances; car pendant ce tems la fille S..... était immobile, le regard fixe et la figure altérée. Il paraît que dès ce moment la jalousie fit naître l'idée de la vengeance, et le crime était déjà conçu.

Le jeune Toulousan, après avoir passé cette soirée, comme nous avons dit, sans daigner s'approcher de sa maîtresse, se retira vers les dix heures, et ferma sur lui la porte de sa maison. Mais il existait au bas de cette porte une ouverture pratiquée dans le mur, d'environ un mètre de largeur, et fermée par une grande pierre placée extérieurement. Toulousan se couche au grenier, sans chemise, suivant l'habitude qu'il en avait contractée pendant les chaleurs de l'été. Le grenier était éclairé par une fenêtre qui y laissait pénétrer la clarté de la lune; il s'enveloppe de son drap et s'endort couché sur le dos. On suppose qu'à onze heures la fille S..... est sortie de chez elle, laissant sa porte ouverte, et munie d'un rasoir fraîchement repassé; elle avait mis des mauvais bas et des vieux souliers; elle se rend par des quartiers détournés à la maison de Toulousan, située à l'extrémité de la ville. Elle enlève la pierre qui couvrait l'ouverture dont nous avons parlé et s'introduit par cette ouverture. Elle monte à l'endroit où reposait son amant et lui coupe la gorge avec le rasoir dont elle était armée. Elle descend précipitamment l'escalier, abandonne dans sa fuite le rasoir et un soulier, et se sauve par la porte du devant, qui n'était fermée intérieurement qu'au moyen d'une pièce de bois. Le réveil du malheureux Toulousan avait été terrible. Il se dresse et s'enveloppe de son drap de lit. Il s'approche de la fenêtre et s'efforce en vain d'appeler du secours. Ses cris étouffés ressemblaient aux hurlemens d'une bête féroce. (C'est ainsi que des personnes du voisinage se sont exprimées.) Dans l'impossibilité de faire distinguer sa voix à son vieux père et à son frère qui dormaient dans une autre partie de la maison, il jette son bonnet de laine contre la fenêtre de son père, descend l'escalier en se serrant le coup avec ses mains. Il traverse l'écurie et ouvre la porte de derrière par laquelle il était entré. Le sang jaillit en abondance de sa blessure et marque partout la trace de ses pas. La porte qu'il saisit en est ouverte. Il s'échappe enfin de cette maison et va frapper à la chambre de son frère, mais ses cris lamentables et ses affreux hurlemens avaient déjà réveillé son frère et sa jeune épouse. Ceux-ci croyant que c'était une bête féroce ou un homme dévoré par une bête fauve, renforcent la porte de leur chambre pour mieux résister. Ils crient au secours, craignant pour eux-mêmes, et le malheureux Toulousan, qui ne pouvait pas s'exprimer, continuait à frapper violemment en peurant

ses deux yeux inarticulés qui remplissaient de terreur l'âme de ces deux époux. Il redescend enfin à la hâte l'escalier, parce qu'il a distingué au-dehors la voix de son père, mais les forces lui manquent. Ses deux mains ne peuvent plus arrêter le sang qui s'échappe par torrents de sa bouche et de sa gorge : il chancelle, et tombe sur la dernière marche de l'escalier. Son vieux père arrive accompagné de deux voisins que le tumulte et les cris avaient attirés. On apporte de la lumière, et elle sert à éclairer une épouvantable tableau. Le dernier soupir échappe de ce corps mutilé, roulé dans le sang et dans un état complet de nudité. Le père s'évanouit sur le cadavre de son fils, le frère et la sœur arrivent à leur tour et reconnaissent leur malheureux frère auquel ils ont refusé le secours qu'il était venu leur demander.

La justice a connu cet événement à six heures du matin, et M. le procureur du roi, accompagné de M. le juge d'instruction du tribunal de Toulon, était déjà sur les lieux avant neuf heures. La fille S... a été arrêtée. Des recherches ont été faites dans son domicile. On assure qu'on y a trouvé le mouchoir teint de sang dont elle s'était enveloppée la main qui a porté le coup meurtrier, et un bas dont la semelle est couverte de terre. Le soulier laissé par l'assassin s'adaptait parfaitement au pied de cette accusée. Mise en présence du cadavre de son amant, sur les lieux-mêmes, elle a eu l'air d'être saisie d'une attaque de nerfs qui a cessé au premier mot des magistrats, et ses yeux sont restés secs. L'information se continue.

— Pour rassembler ici les petits faits, nous citerons trois accidens qui ont quelque chose de fort étrange. Un M. Drack, qui montrait des serpens à sonnettes, a été mordu par l'un de ces animaux : il en est mort ; le dagueur de corde Roat, célèbre dans toute l'Allemagne, a voulu faire à Copenhague des exercices à une hauteur prodigieuse du sol : en tombant il a expiré sur la place. On écrit de Lyon, qu'un singe, à qui on avait fait boire du vin, a tout-à-coup assailli le petit garçon qui le conduisait, l'a mordu et presque étranglé. Ces trois accidens que nous rapprochons ici ne pourraient-ils pas être comme autant d'apologues dont on devine facilement la moralité ? quelles leçons ne pourrait-on pas en tirer pour le tems présent ! Pour nous, nous nous contenterons de dire à qui il appartiendra, qu'il ne faut ni nourrir ni montrer des serpens à sonnettes ; qu'il ne faut pas trop s'élever au-dessus du sol en faisant des tours de force, et qu'il ne faut pas surtout enivrer les singes : *qui habet aures audiendi, audiat.* (Quotidienne.)

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 22 juin.

Ce soir dans la chambre des pairs, le bill pour régler la manière de fixer le prix moyen des céréales, a été discuté en comité.

Lord Farnham a proposé de retrancher d'un des articles les mots : *l'Angleterre et le pays de Galles*, et de mettre à leur place *la Grande-Bretagne et l'Irlande*.

Cet amendement aurait donné au bill une extension incompatible avec les vues du ministère ; les ministres s'y sont opposés. Le comité est allé aux voix : il y a eu 44 pour et 44 contre ; mais le président du comité a donné alors sa voix pour l'amendement, de manière qu'il y a eu une majorité d'une voix contre le ministère, et l'amendement de lord Farnham a été adopté. On a voté ensuite sur la proposition faite de mettre les mots : *Grande-Bretagne et Irlande* à la place des mots retranchés : cet amendement a été repoussé par une majorité de 43 contre 57. Ainsi, le bill, tel qu'il est amendé, ne s'applique à aucun pays ; mais à la troisième lecture qui aura lieu lundi, on tâchera de rétablir les mots retranchés, ou bien on sera obligé de retirer le bill.

— Le bill relatif aux céréales, en entrepôt a été adopté définitivement par la chambre des communes, sans discussion. Les autres affaires traitées aux communes sont d'un intérêt purement local.

Du 23. — Les deux chambres du parlement britannique se sont réunies samedi, 23 juin, contre leur usage ordinaire, afin d'expédier plus promptement ce qui reste à faire avant la fin de la session.

La chambre des communes s'est ajournée jusqu'à vendredi prochain, afin de donner aux pairs le tems de terminer leurs travaux.

Dans la chambre des pairs, le rapport du comité du bill si étrangement amendé dans la séance de vendredi 22 juin, a été présenté et adopté à l'étonnement général, car, dans son état actuel, il ne pourrait pas être exécuté, quand même il passerait à la troisième lecture.

Reste à savoir maintenant si les pairs ne feront pas d'amendement au bill relativement aux céréales en entrepôt, dont la seconde lecture est fixée à lundi.

— D'après les lettres reçues de Hollande, il paraît que la flotte russe destinée pour la Méditerranée est en mer, et doit toucher à Portsmouth. Des remises considérables d'espèces en or pour le service de cette flotte sont arrivées cette semaine. Quelques personnes bien informées soutiennent que cette escadre n'a pas la mission d'agir hostilement contre les Turcs, et qu'elle

se rend dans la Mer-Noire pour s'y exercer aux manœuvres navales.

Cependant si les Turcs persistent dans leur refus, le voisinage de la flotte russe pourra les amener à des dispositions plus favorables. Les espèces destinées à pourvoir aux dépenses de la flotte sont des ducats hollandais, si renommés en Europe par la pureté de leur composition, dans laquelle il n'entre qu'un 48^e d'alliage, et qui par conséquent ont cours sur toutes les places.

(Times.)

ITALIE.

Triest, le 15 juin.

Nous venons de recevoir la lettre suivante de Syra, du 27 mai : « Dimanche passé l'enterrement du général Karaïskaki, a eu lieu ici avec beaucoup de cérémonie. On n'entend rien du sort d'Acropolis qui a encore des provisions pour quelques mois. Les troupes régulières arrivées ici, ont été envoyées en partie (6,000 hommes) à Mégara pour récolter le blé, elles en sont revenues avec 2,000 esclaves, et beaucoup de bestiaux. Le frère d'un marchand de ce pays, qui était au nombre des esclaves, a déjà été racheté. Nous avons reçu des nouvelles de Cérigo qui nous apportent que lord Cochrane en est parti avec la frégate la *Hélus*, son vaisseau à vapeur, son brick, et deux autres bricks grecs, pour une expédition secrète, il a promis d'être de retour dans une huitaine. »

AMÉRIQUE.

ETATS-UNIS. New-York, 16 mai.

Les journaux de notre ville et ceux de Washington sont depuis quelque tems presqueclusivement remplis d'articles sur les efforts que font les amis du général Jackson et de M. Adams pour porter leur candidat à la présidence qui va devenir vacante. La majorité paraît se déclarer pour la réélection de M. Adams et l'éloignement du général Jackson, dont on redoute le despotisme militaire. Non-seulement les amis de M. Adams, mais encore les fédéralistes et anti-fédéralistes se réunissent contre cet officier, dont la vie privée et politique est déjà le sujet d'une foule de brochures.

COLOMBIE. Carthagène, 18 avril.

Il est certain que Bolivar est arrivé de Caracas à Varinas, d'où il se rend dans la capitale pour y reprendre les rênes du gouvernement. Cela peut paraître étrange après son abdication formelle ; mais il a cédé aux instances du peuple qui l'a invité à reprendre le pouvoir. Les amis du libérateur disent maintenant qu'il n'a jamais eu l'intention de mettre le code Bolivien à exécution dans la Colombie. On croit que le gouvernement a en caisse une somme suffisante pour payer les intérêts de la dette intérieure, et quelques-uns à compte pour acquitter les intérêts de l'emprunt contracté au-dehors.

VARIÉTÉS.

INDUSTRIE.

USINES A FER.

L'administration et l'industrie retirent de grands avantages de travaux statistiques bien faits, et dont l'exactitude est complète. C'est à l'aide de pareils travaux que l'Angleterre, malgré les vices de sa constitution, en dépit de ses privilégiés et de ses prolétaires, a fait de si rapides progrès dans la civilisation, et a vu s'accroître ses richesses d'une manière si prodigieuse. Nous devons à l'administration des ponts-et-chaussées de France la justice de dire que seule, au milieu des efforts rétrogrades des autres administrations, elle a constamment marché en avant, et porté dans les nombreuses parties de son service les investigations les plus attentives et répandu les lumières les plus vives (1). C'est à cet esprit éclairé d'examen que nous devons le Mémoire de M. Heron de Villefosse, sur les usines à fer de la France ; nous allons en donner à nos lecteurs un rapide résumé, en y joignant quelques réflexions qui nous seront inspirées par la situation de l'industrie qui a pour objet la fabrication des fers, au commencement de l'année 1827.

Depuis la protection accordée aux usines à fer de la France, par la loi des douanes de 1822, cette industrie a pris un rapide accroissement. Voici quelle a été la quantité totale de fonte de fer qu'a produite la France en 1825. Dans 45 départemens sur 85, il existe 579 hauts-fourneaux en activité, dont le produit s'est élevé en 1825, à 1,614,402 quintaux métriques de fonte de fer, tant brute que moulée. Dans cette évaluation ne sont compris ni les 8 hauts-fourneaux du département de l'Isère qui ne donnent que la fonte d'acier, ni plusieurs forges catalanes des départemens méridionaux.

Outre cela, il existe encore 40 hauts-fourneaux hors d'activité, et 28 hauts-fourneaux en construction ou déjà construits, qui donneront annuellement pour

(1) Cet article était rédigé long-tems avant l'établissement de la censure ; mais tel est l'effet de cette mesure, que l'on ne peut plus louer l'administration sans être accusé de servilisme. Cependant, nous le déclarons une fois pour toutes, la censure pourra bien mutiler nos pensées, mais jamais elle ne nous forcera à dire ce que nous ne pensons pas.

15 hauts-fourneaux devant aller à la houille	198,750 quint. mét.
13 hauts-fourneaux devant aller au charbon de bois	54,119
Maintenant si les 32 hauts-fourneaux en projets sont exécutés, on aura :	
Pour 25 hauts-fourneaux devant aller à la houille	351,250
Pour 7 hauts-fourneaux au charbon de bois	29,141
Total	615,260

D'après cet exposé et les améliorations introduites dans la construction des hauts-fourneaux, on peut affirmer que l'accroissement annuel de la production de la fonte sera d'environ 250,000 quintaux métriques.

Pour connaître la quantité de fonte consommée, au total de la fonte brute produite en France, il faut ajouter l'excédant des importations de fonte sur l'exportation : cet excédant a été pour 1824 de 69,705 quint. mét.

Il faut encore ajouter une certaine quantité de vieille fonte, comme capital circulant, que l'on évalue à	50,000
Fonte brute produite en France	1,614,402
Total de la fonte consommée	1,754,108

Sur ce total, on a fabriqué en fonte moulée, dans les établissements où sont situés les hauts-fourneaux. 175,098 quint. mét.

Plus de cinquante fonderies en seconde fusion consomment environ	100,000
Les fonderies du gouvernement consomment	10,000

Ainsi le total de la fonte moulée est de 285,098

Ce total retranché du total de la fonte consommée, on aura pour reste 5,451,010 quintaux métriques, représentant la totalité de fonte brute consacrée en France à la fabrication du fer.

Cette quantité de fonte convertie en fer au charbon de bois, et calculée sur 1,500 parties de fonte pour 1,000 de fer, donnerait un résultat de 967,540 quintaux métriques de fer.

En 1819, lorsque la fabrication des fers forgés à la houille n'existait pas encore en France, le fer fabriqué au charbon de bois s'éleva à 640,000 quintaux métriques; mais cette quantité a diminué depuis la mise en activité des forges dites à l'anglaise: le fer produit dans ces dernières forges a été, dans l'année 1825, de 442,000 quintaux métriques, qui, à raison d'environ 1,550 de fonte pour 1,000 de fer, ont consommé 596,700 quintaux métriques de fonte; il est donc resté 854,510 quintaux métriques pour la fabrication du fer au bois, ce qui porte cette

Quantité de fonte convertie en fer au bois, ce qui porte cette fabrication à	569,540 quint. mét.
A laquelle somme ajoutant les fers fabriqués à la houille	444,000
On aura pour la totalité des fers fabriqués en 1825	1,011,540

D'après ce que nous venons de voir, il paraît constant que la production du fer s'est accrue depuis 1819 d'environ 400,000 quintaux métriques (1); mais le charbon de bois employé pour obtenir la fonte convertie en fer entre pour moitié dans cet accroissement, d'où est résultée l'augmentation du prix des bois, des fontes et du fer.

La consommation du fer s'est augmentée dans la même proportion à peu près que la production, et pour la connaître il faut

ajouter à la quantité ci-dessus énoncée de fers	1,011,540 quint. mét.
Les fers produits par 130 feux d'affinerie dits forges Catalanes	93,470.
Excédant de l'importation sur l'exportation en 1824	51,840.

Total de la consommation en 1825	1,156,850.
La consommation en 1820 n'avait été que de	814,724.

Ce qui prouve que dans l'espace de cinq années la consommation s'est accrue de 342,126.

Ainsi, le développement donné à la fabrication des fers par la loi des douanes de 1822, a suffi à un accroissement de consommation qui s'est élevée pour l'année 1825 à plus de la moitié de ce qu'était la production de toutes les usines de France en 1820.

Il est inutile de rappeler quelles ont été les causes de cet accroissement dans la consommation, il suffit de jeter les yeux au-

(1) Dans cet accroissement, dû à la fabrication du fer à la houille, le département de la Loire figure seul pour 102,000 quintaux métriques.

tour de soi, et de contempler le rapide développement qu'avait pris l'industrie: mais ce développement est arrêté tout-à-coup, et déjà les usines à fer souffrent; déjà le prix des fers descendu rapidement au-dessous de la valeur de la fabrication elle-même, forcera la production de s'arrêter, à moins qu'elle ne puisse, à l'aide de la baisse des bois, diminuer ses prix et les mettre en rapport avec les besoins de la consommation.

Cette consommation, en effet, peut et doit se développer de nouveau, et pour cela elle réclame la protection d'un gouvernement éclairé, et la réduction du prix des matières premières. C'est pour atteindre ce but que l'administration doit accorder la plus active protection aux établissements destinés à produire de la fonte à l'aide de la houille carbonisée. La concurrence de ces nouvelles fontes peut seule faire baisser le prix exagéré des bois qui, en enrichissant quelques propriétaires des forêts, ralentit l'industrie dans son rapide essor.

Pressés par le désir d'obtenir des résultats subits et importants, les industriels se sont égarés et ont appliqué leurs capitaux à la production du fer, au lieu de les consacrer d'abord à la production de la fonte. De cette erreur est résultée une excessive disproportion entre les établissements des forges à l'anglaise et les hauts-fourneaux devant donner de la fonte à l'aide du coack. Ainsi, l'on compte aujourd'hui trente-deux usines fabricant de fer à l'aide de la houille et des laminoirs, produisant 442,000 quintaux métriques de métal, tandis qu'il n'y a encore que quatre hauts-fourneaux brûlant du coack et fournissant 53,000 quintaux métriques de fonte.

Dans un second article, nous ferons voir combien la prospérité de la France entière est liée au développement de l'industrie nouvelle (la fabrication du fer à l'aide de la houille et du laminoir), et quels sont les moyens que le gouvernement doit employer pour favoriser ce développement.

ANNONCES.

Lundi prochain, deux juillet 1827, à midi, il sera procédé, en l'étude de M^e Charveriat, notaire, demeurant à Lyon, rue Clermont, n^o 1, à la vente par autorité de justice, et à l'adjudication définitive des immeubles dépendant de la succession du sieur Martin Dussurgey, situés sur les communes de Colonges et St-Cy-an-Mont-d'Or (Rhône).

Ces immeubles seront vendus en quatre lots :
Le premier lot, formant corps de domaine, composé de maison de maître et de granger, bâtimens d'exploitation, jardin, terres et vignes, contenant en superficie 155 ares 11 centiares, soit 12 bicherées environ, sera mis aux enchères au pardessus la somme de 14,000 fr.

Le second lot se compose d'un seul fonds en terre et vigne, situé à St-Cyr, au territoire des Côtes, de la contenance de 65 ares 75 centiares (5 bicherées environ) il sera mis aux enchères au pardessus la somme de 2,958 fr.

Le troisième lot, composé d'un fonds en vigne, situé audit territoire des Côtes, contenant 65 ares 36 centiares (5 bicherées environ), sera mis aux enchères au pardessus la somme de 2,940 fr.

Le quatrième lot, composé d'une petite terre, située à Colonges, territoire de Rivière, contenant 15 ares 95 centiares (1 bicherée 1/4), sera mis aux enchères au pardessus la somme de 615 fr.

Après l'adjudication partielle de ces lots, il sera ouvert, sur la totalité desdits immeubles, une enchère générale, qui sera préférée, si elle égale ou surpasse le montant des enchères partielles.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements et pour voir le cahier des charges, à M^e Charveriat, notaire, demeurant à Lyon, rue Clermont, n^o 1

AVIS.

Les sieurs Thomas Gulley et Smit, de Londres, ont l'honneur d'avertir le public que leur collection de serpens vivans, ouverte à la curiosité sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, vient d'être enrichie de plusieurs pièces intéressantes; on y voit entre autres :

- 1^o Deux serpens à sonnettes, au lieu d'un seul. Le nouveau est beaucoup plus beau que l'autre et d'une dimension presque double.
- 2^o Deux Boa Constrictor;
- 3^o Deux serpens arlequin;
- 4^o Deux nouveaux crocodilles, ce qui en porte le nombre à 4;
- 5^o Deux caméléons de toute beauté.

Les propriétaires ont en outre une collection d'oiseaux de divers pays, remarquable par sa variété et par sa richesse.

Le prix des places n'est pas augmenté. On donne à manger aux serpens les jeudis à trois heures.

Aujourd'hui samedi, la ménagerie sera fermée pour la disposition des pièces nouvelles; elle sera ensuite ouverte tous les jours de 11 heures du matin à 8 heures du soir.

Toutes les précautions sont prises pour qu'il ne puisse arriver aucun accident semblable à celui qui est arrivé au garçon de la ménagerie Drake.

BOURSE DE PARIS du 27 juin 1827.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 102 f. 30 30 c.	Actions de la banque
Rentes — 3 100. jouiss. du 22 déc. 71 f. 30 c.	Fonds étrangers.
Ann. à 4 p. 100.	Rent de Naples, cert. Falc. 76 80
Obl. de la v. de Paris. 1510	Obl. de Naples, comp. Rothschild en liv. sterl.
Quatre Canaux. 1085	Rentes d'Esp. cert. franc. 9 1/4
Caisse hypothécaire 912 50	Eurp. royal d'Esp. 1826. 59
	Emprunt d'Haïti.

